

Conditions Générales de Vente (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'activité commerciale de prestation de services en formation professionnelle proposée par Pédia Evolution et faisant l'objet d'une commande de la part du client.

Aux termes des présentes, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification qui lui est attribuée ci-après.

1. DEFINITIONS

- **L'organisme de formation:**

La définition « Organisme de formation » désigne Pédia Evolution, enregistré organisme de formation continue code NAF: 8559A, auprès de LA DREETS OCCITANIE de Montpellier sous le numéro de déclaration d'activité 76341189034, dont le siège social est situé au 6, rue de la Joncasse – 34670 SAINT-BRES, représentée par Aurélie Fernandez.

- **Le Client :**

Le terme « Client » désigne la personne morale, signataire de la convention de formation (au titre et contenu de l'Article L6353-2 du Code du Travail), ou désigne la personne physique dûment habilitée, signataire du contrat de Formation (au titre et contenu de l'Article L6353-3 du Code du Travail), acceptant volontairement les présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client désigne également les signataires de conventions de formation tripartites – relation financière avec un « OPCA » (au sens des articles R.6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du code du travail).

- **L'OPCO :**

La définition « OPCO » désigne l'Opérateur de Compétences, tierce partie contractuelle – établissement de collecte des fonds de la formation professionnelle en vue de financer les projets de formation professionnelle dont pourrait profiter le Client, selon des conditions d'obtention spécifiques définies l'OPCO dont dépend le secteur d'activité du Client.

- **Action de formation :**

Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques de la formation.

2. OBJETS ET CHAMPS D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat du Client.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de l'organisme de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de formation à ses besoins.

Les CGV resteront en vigueur pendant la durée nécessaire à la réalisation des prestations.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

À réception de la demande d'inscription du stagiaire, via notre site internet <https://pediaevolution-formation.fr> ou via l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) en fonction des cas de figure, l'organisme de formation envoie un mail de confirmation au client contenant à minima les éléments suivants :

- Le contrat de formation professionnelle continue (de l'organisme de formation), qui devra être retourné par le client paraphé et signé ;
- Le programme détaillé de la formation ;
- Le règlement intérieur qui devra être retourné par le client signé ;
- Les présentes conditions générales de vente ;

4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix par participant est indiqué pour chaque action de formation. Tous les prix sont établis et communiqués en euros toutes taxes comprises (TTC).

Les frais d'hébergement, de transport, de restauration et de supports de prise de note ne sont pas inclus et restent à la charge du client.

Les paiements ont lieu à la signature du contrat de formation, par virement bancaire auprès de l'établissement bancaire communiqué par l'organisme de formation au moment de l'inscription.

Le libellé pour le bénéficiaire devra indiquer le nom du Client ainsi que la référence du dossier (contrat de formation professionnelle).

A l'issue de la transaction validée par la banque, la demande d'inscription est prise en compte. Une facture acquittée sera envoyée au client.

Le client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus.

5. RETRACTATION

A compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle, le Client a un délai de **14 jours pour se rétracter**.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail à pediaevolution.formation@gmail.com

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client.

6. CONDITIONS D'ANNULATION ET REPORT EVENTUEL

A défaut de précisions aux conventions ou contrats de formation, les conditions d'annulation de celles-ci sont les suivantes :

- **Annulation du fait de l'organisme de formation :**

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, et ce, sans indemnités, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'Organisme de formation s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais ou à procéder au remboursement des sommes perçues par le client, sans autre droit à dédommagement que ce soit.

Toute décision d'annulation, de report ou de modification d'un événement est de l'entière responsabilité de l'Organisateur hors cas d'urgence sanitaire ou arrêté d'une autorité d'état.

- **Annulation du fait du Client :**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit à l'organisme de formation. Le remboursement éventuel des frais d'inscription se fera aux conditions suivantes :

- Si une annulation intervient 8 semaines avant le début de la formation, l'Organisme de formation s'engage à procéder au remboursement de 100% des sommes perçues par le client ;
- Si une annulation intervient entre 8 semaines et 30 jours ouvrés avant le début de la formation, l'Organisme de formation s'engage à procéder au remboursement de 50% des sommes perçues par le client ;
- Si une annulation intervient moins de 30 jours ouvrés avant le début de la formation, le règlement reste acquis à l'organisme de formation à titre d'indemnité forfaitaire ;

- Si une annulation intervient pendant la durée de formation, le règlement reste acquis à l'organisme de formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Les montants versés par le client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par le client sur son obligation définie à l'article L6331-1 du Code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCO.

7. RELATION AVEC LES OPCO

- **Le Client se charge des relations avec son OPCO**

Le client peut demander une prise en charge à un OPCO sous certaines conditions.

Le Client s'engage à faire sa demande de prise en charge à l'OPCO bien avant la date de début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et d'en avertir l'organisme de formation avant le début de la formation.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client et sera à régler avant le début de la formation, conformément à la section Modalités de paiement.

Dans le cas où l'OPCO ne prend pas du tout en charge le coût de la formation pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant avant le début de la formation, conformément à la section Modalités de paiement. En aucun cas l'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'un refus de prise en charge de votre dossier par l'OPCO.

8. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

- **Modalités de formation**

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation.

La tenue de la session de formation est confirmée au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation. Le client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation (horaires, lieu de la formation...).

Les durées des formations sont précisées sur les supports de communication de l'Organisme de formation.

Le participant à la formation est tenu de respecter le Règlement Intérieur qui a cours dans les locaux du lieu de la formation

- **Lieux de formation**

Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles et du nombre d'inscription, l'organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique

- **Sanctions de l'action de formation**

Conformément à l'article L.6353-1 alinéa 2 du Code de Travail, l'organisme de formation remettra, à l'issue de la formation, un certificat de réalisation (ou attestation).

L'attestation ne pourra être remise que si le participant a été assidu à l'ensemble des dates de formation programmées.

9. RESPONSABILITÉ

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation.

Le Client s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le client ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme ne puisse être recherché ou inquiété.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des supports de formation proposés par l'organisme de formation est autorisée pour le client exclusivement.

Toute utilisation, transmission à un tiers, reproduction partielle ou intégrale des supports remis au titre de la prestation, sans le consentement écrit de l'organisme de formation et de l'auteur, sont interdites. La responsabilité du Client serait alors engagée.

11. CONFIDENTIALITÉ

Les parties ne s'opposeront à aucun de leurs droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle leur appartenant qui feraient obstacle à la mise en œuvre de la commande.

L'organisme de formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les participants.

12. COMMUNICATION ET DROIT A L'IMAGE

L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du client.

Dans le cadre des formations en présentiel, le client qui y participe, autorise l'organisme de formation et le(s) Formateur(s) à le filmer ou à prendre des photographies de lui, seul ou avec d'autres personnes en vue d'une utilisation interne ou à des fins publicitaires ou informatives dans le cadre de la promotion des activités de l'organisme de formation.

Ainsi, l'organisme de formation et le(s) formateur(s) sont autorisés à publier et à utiliser ces images sur son site et sur tout autre support, qu'il soit écrit, audio-visuel ou électronique, en ce compris dans ses brochures de présentation ou sur les réseaux sociaux.

Cette autorisation n'est donnée que sous réserve de l'opposition motivée de l'Acheteur à la diffusion d'un cliché particulier.

L'utilisation et la diffusion de l'image du ou des clients ne pourra porter atteinte à sa réputation ou à sa vie privée.

Les vidéos et photographies des formations seront remises en fin de formation au stagiaire sur demande de sa part.

13. SOUS-TRAITANCE

Les parties se réservent également le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations – auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires – qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité. Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le cocontractant, mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés aux présentes.

14. CONTESTATION ET LITIGES

Tout litige, entre le client et l'organisme de formation qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Montpellier dans le département de l'Hérault quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

15. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV concernant la tenue des formations.